



Dilemme Bailleur/locataire important

Par **melancolworld**, le **08/06/2011** à **11:17**

Bonjour,

Voilà j'ai un soucis de taille et j'aurais vraiment besoin d'une réponse nette et précise si possible.

Je vie avec mon compagnon depuis 10 mois dans un appartement.

Depuis environ 2 semaines, nous avons eu les wc bouchés, aussi ais je prévenu le propriétaire pour lui signaler. Il m'a conseillé une agence qui s'occuperait du problème, mais m'a dit clairement que les frais étaient à ma charge. Soit.

J'ai donc hier, contacté une agence exprès qui est venu constaté le problème, les techniciens m'ont fait un devis et m'ont appelé directement le camion, afin de vider par le regard de dehors.

Jusque là tout est "normal", j'ai entrepris d'appeler la société, et je savais que ça allait être à mes frais, pensant que les canalisations étaient bouchées par ma faute.

le problème est que les techniciens de la société m'ont appelé pour venir voir le problème, et nous avons constatés que la canalisation était cassée, d'où le problème que l'eau ne s'évacuait pas. Le curage ne pouvait être fait, et le propriétaire devait changer au plus vite cette canalisation cassée. D'après l'équipe qui était intervenu, une autre agence était déjà venue ici antérieurement, pour résoudre le même soucis que j'ai connu hier et la canalisation aurait été déjà cassée... (Et le propriétaire n'avait donc rien fait depuis pour régler le problème.)

Les hommes de l'agence m'ont donc certifié dans ce cadre là que c'était au bailleur de payer, et non au locataire.

J'ai quand même dû faire un chèque qu'ils n'encaisseront pas, en attendant celui du propriétaire.

Je l'ai prévenu hier soir donc, en lui envoyant un mail détaillé, où à la fin je lui explique que dans ce cas ça n'était plus à moi de payer mais à lui, vu que ça n'était pas de ma faute mais de la sienne s'il avait réparer la canalisation avant.

Et il m'a dit en réponse que déjà il n'était pas au courant que la canalisation était cassée et que si c'était le cas qu'il ferait ce qu'il faut. Et comme je ne lui ai pas présenté le devis (aval)

avant d'entreprendre les "travaux", il refuse de payer.

Comment voulait il que je sache, lors de l'intervention que le problème n'allait plus être de mon ressort mais du sien ? je l'ai prévenu dans la journée qu'une équipe allait intervenir, il s'est même déplacé pour voir le problème. Je ne pouvait pas savoir qu'au moment où ils ont ouvert le regard que à partir de se moment là c'était le soucis du propriétaire, et plus du miens.

Je suis donc fassé à un gros pb... Help me please...

Par **Cabinet SAYAGH**, le **08/06/2011** à **11:53**

si il ne veut pas payer, saisir le Tribunal pour faire séquestrer le loyer, et faire dire et juger à la charge de qui seront ces travaux.

Laisser un chèque n'était pas une bonne idée, sachant que vous êtes tenu de le payer par sa seule signature, indépendamment des droits que vous pouvez faire valoir

Par **melancolworld**, le **08/06/2011** à **12:29**

Je vous remercie pour votre réponse.

J'ai été obligé de laisser ce chèque d'une valeur plutôt élevée, à la demande de l'entreprise. Ils m'ont dit qu'ils ne l'encaisseront pas car le bailleur doit me rembourser avant.. C'est pour ça.. mais le hic c'est que mon propriétaire ne veut pas...

Par **Cabinet SAYAGH**, le **08/06/2011** à **12:38**

j'i bien compris

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **19:13**

Donc vous faites comme dit, vous saisissez la justice